

CHRONIQUES

PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JANVIER – 31 MARS 2014)

ALGÉRIE

13 mars 2014. **Premier ministre.** Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, 66 ans, en fonctions depuis le 3 septembre 2012, démissionne le 13 mars et Youcef Yousfi, 72 ans, ministre de l'Énergie et des Mines, assure l'intérim. Abdelmalek Sellal est chargé de diriger la campagne présidentielle d'Abdelaziz Bouteflika.

ALLEMAGNE

8 janvier 2014. **Crime de guerre.** Soixante-dix ans après sa participation au massacre d'Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944, un Allemand de 88 ans est inculpé par un tribunal de Cologne, pour sa participation à ce crime de guerre. L'Office central d'enquête sur les crimes nazis travaille sur les dossiers de cinq participants possibles au massacre.

26 février 2014. **Élections européennes. Cour constitutionnelle.** Alors que la Cour constitutionnelle a trouvé

conforme le seuil de 5 % des suffrages exprimés pour obtenir des députés au Bundestag, elle considère que le seuil de 3 % fixé pour les élections européennes est anticonstitutionnel, ce qui devrait faciliter l'élection de parlementaires eurosceptiques. On peut s'interroger sur la justification de la différence de seuil selon les élections (BVerfG, 2 BvE 2/13, 26 février 2014).

18 mars 2014. **Banque centrale européenne. Cour constitutionnelle.** Le 7 février, la Cour constitutionnelle allemande, saisie par des opposants à la politique de la BCE, émet des doutes sur la légalité des achats de dette publique par cette dernière, tout en renvoyant la question à la Cour de justice de l'Union européenne, ce qui est une première.

Le 18 mars, la Cour de Karlsruhe valide le mécanisme européen de stabilité et le traité du 2 mars 2012. C'est la quatrième fois que la Cour se prononce sur les outils de sauvetage de la zone euro. Elle impose des mécanismes d'information et de consultation des parlementaires. Le

117

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

critère de validité est la préservation de « l'autonomie budgétaire du Bundestag ». (BVerfG, 2 BvR 1390/12, 18 mars 2014).

CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)

118 Janvier-mars 2014. **Crise politique.** Les 9 et 10 janvier, alors que l'instabilité grandit à Bangui, les violences des miliciens anti-balaka contre les musulmans se multipliant. Un sommet de la Communauté économique des États d'Afrique centrale se tient à N'Djamena de façon inattendue afin de permettre le départ du président Michel Am-Nondokro Djotodia, 65 ans, au pouvoir depuis le 24 mars 2013. Le 10 janvier, il annonce à N'Djamena sa démission et se réfugie au Bénin. Le Premier ministre, Nicolas Tiangaye, 58 ans, à ce poste depuis le 17 janvier 2013, démissionne également. Le Conseil national de transition (CNT, parlement provisoire) commence le 13 janvier ses consultations visant à l'élection du successeur du président démissionnaire. L'intérim est assuré par Alexandre-Ferdinand Nguendet, président du CNT.

Le 20 janvier, le CNT élit Catherine Samba-Panza, 58 ans, née au Tchad, maire de Bangui depuis mai 2013, ancienne chef d'entreprise, comme nouveau chef de l'État de transition au second tour par 75 voix contre 53 à Désiré Kolingba. Au premier tour, elle avait obtenu 64 voix, alors que 65 étaient nécessaires, contre 58 à son adversaire. Elle entre en fonctions le 23 janvier. Deux jours plus tard, elle forme un gouvernement essentiellement de techniciens avec vingt membres dont sept femmes et nomme André Nzapayéké Premier ministre. Herbert Gontran Djono-Ahaba, neveu de l'ancien président Djotodia, et Léopold Bara, représentant des anti-balaka, sont dans le gouvernement. La nouvelle présidente ne pourra être candidate à l'élection présidentielle.

Les violences s'intensifient dans le pays. Le 14 février, la France envoie quatre cents soldats en renfort. Le 15, le ministre français de la Défense annonce que l'opération sera plus longue que prévu. Le 25, la majorité des parlementaires français de droite se joint à la gauche pour autoriser la prolongation de l'intervention française. Cependant, une douzaine de députés UMP dont l'ancien ministre Bruno Le Maire votent contre.

Le 3 mars, Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, recommande l'envoi d'une force d'environ douze mille casques bleus dont deux mille policiers et gendarmes. Actuellement sont présents deux mille militaires français et six mille soldats africains de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

ÉGYPTE

14-15 janvier 2014. **Référendum constitutionnel.** Pour la sixième fois depuis la chute de Hosni Moubarak, les Égyptiens sont appelés à voter. Il s'agit d'approuver le nouveau texte constitutionnel de deux cent quarante-sept articles.

Les Frères musulmans appellent au boycott et la campagne est marquée par des violences.

Si la Constitution est très massivement adoptée, avec 98,1 % des suffrages exprimés, la faiblesse de la participation qui n'a été que de 38,6 % tempère ce succès. Cependant, ce référendum ressemble à un plébiscite pour le général Abdel Fattah al-Sissi.

Les évêques coptes catholiques soutiennent la Constitution, estimant que les droits des chrétiens y sont bien protégés.

Le président par intérim, Adli Mansour, annonce le 26 janvier que les élections présidentielles auront lieu d'ici trois mois et seront suivies des élections législatives.

Janvier-mars 2014. **Gouvernement.** Le général Abdel Fattah al-Sissi est fait maréchal le 27 janvier et il annonce sa candidature à l'élection présidentielle le 6 février.

Le gouvernement du Premier ministre Hazem al-Beblawi, 77 ans, en fonctions depuis le 9 juillet 2013, démissionne le 24 février. Le lendemain, Ibrahim Mahlab, 65 ans, proche de Hosni Moubarak, francophone, à la tête d'Arab Contractors, puissante entreprise de travaux publics, est chargé de former un nouveau gouvernement. Le 26 février, celui-ci est formé, les ministres des Affaires étrangères, Nabil Fahmy, de l'Intérieur, Mohamed Ibrahim, et de la Défense, le maréchal Abdel Fattah al-Sissi, restant en fonctions. Le nouveau cabinet prête serment le 1^{er} mars.

Le 26 mars, Abdel Fattah al-Sissi démissionne de ses fonctions de ministre de la Défense en prévision de l'élection présidentielle. Il est remplacé par le général Sedki Sobhi.

ESPAGNE

25 mars 2014. **Catalogne. Tribunal constitutionnel.** Le 25 mars, le Tribunal constitutionnel, sur recours gouvernemental, déclare illégale la déclaration de souveraineté de la Catalogne votée par le Parlement régional en janvier, par laquelle celui-ci conférait au peuple catalan « un caractère de sujet politique et juridique souverain ». Le Tribunal déclare « nul et inconstitutionnel » le principe selon lequel « le peuple de Catalogne a, pour des raisons de légitimité démocratique, un caractère de sujet politique et juridique souverain ». La Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de l'Espagne. La décision ajoute que « l'autonomie n'est pas souveraineté » et que celle-ci « réside dans le peuple espagnol duquel émanent les pouvoirs de l'État ».

Mais le Tribunal considère que « le droit de décider » des Catalans « n'est pas anti-constitutionnel » si ce principe est adopté dans un cadre légal. Cela suppose alors une révision de la Constitution.

ÉTATS-UNIS

Janvier-mars 2014. **Écoutes.** Le 9 janvier, la commission des libertés civiles du Parlement européen donne son accord à l'audition d'Edward Snowden (l'ancien employé de la National Security Agency, NSA, qui a dévoilé les programmes de surveillance effectués par celle-ci) par 36 voix contre 2 et 1 abstention. Il sera entendu par vidéoconférence. 119

Le 17 janvier, Barack Obama annonce des réformes prudentes mais défend l'agence considérant qu'elle n'a pas commis de « violations » ou d'« abus » – ce qui est un peu excessif. Il propose cependant la fin de l'archivage par la NSA des listings de tous les appels téléphoniques effectués aux États-Unis. Il donne des assurances sans grande garantie à propos de l'espionnage des chefs d'État ou de gouvernement de « pays amis ou alliés tant qu'il n'y a pas d'impératif pressant de sécurité »...

Le 30 janvier, l'amiral Michael S. Rogers, 55 ans, spécialiste du cyberarmement, est choisi pour devenir le prochain chef de la NSA. Il succédera le 3 avril au général Keith Alexander, en fonctions depuis 2005.

Le 11 mars, Dianne Feinstein, présidente de la commission du renseignement du Sénat, accuse la Central Intelligence Agency (CIA), d'avoir illégalement fouillé les ordinateurs d'enquêteurs du Sénat pour y supprimer des documents relatifs au programme d'interrogatoire de l'agence d'espionnage. La CIA dément.

7 janvier 2014. **Peine de mort.** Askari Abdullah Muhammad, 62 ans, reconnu coupable du meurtre de son employeur et

de l'épouse de celui-ci en 1974, meurtrier d'un gardien alors qu'il était dans « le couloir de la mort », ce qui lui avait valu une seconde condamnation à la peine capitale, est exécuté en Floride après quarante ans passés dans ce couloir.

Après avoir passé vingt-neuf ans dans le couloir de la mort de Louisiane, Glenn Ford, 64 ans, est libéré le 11 mars. Il avait été condamné en 1984 pour meurtre. La décision survient en raison de l'apparition de preuves de son innocence.

Le 22 janvier, Edgar Tamayo, 46 ans, condamné pour avoir tué un policier avant de tenter de fuir, est exécuté à la prison de Huntsville au Texas, en violation des conventions internationales, n'ayant pu bénéficier de ses droits à l'assistance consulaire que prévoit la Convention de Vienne de 1963 ratifiée par les États-Unis. Il figurait sur la liste des cinquante et un Mexicains mentionnés dans un arrêt de la Cour internationale de justice de 2004, celle-ci ayant imposé la révision des peines de ces condamnés, faute d'avoir été informés de leurs droits consulaires. Edgar Tamayo est le troisième supplicié de cette liste. Depuis 1993, huit ressortissants mexicains ont été exécutés et douze sont actuellement dans le couloir de la mort au Texas. Le Mexique exprime son indignation.

Le 5 février, Suzanne Basso, 59 ans, condamnée à mort pour le meurtre de son compagnon atterré mental avec actes de violence et de torture dans le but de bénéficier de son assurance vie, est exécutée au Texas après quatorze ans passés dans le couloir de la mort. C'est la quatorzième fois depuis 1976 qu'une femme est exécutée.

Le 11 février, le gouverneur de l'État de Washington annonce un moratoire sur les exécutions dans un État qui compte neuf condamnés à mort. Ainsi, la majorité des États a aboli (dix-neuf États) ou suspendu

(sept États) les exécutions si l'on ajoute le District de Columbia. Outre l'argument de l'erreur judiciaire (un détenu a été finalement innocenté), le caractère inégalitaire et le coût financier des exécutions sont mis en avant par le gouverneur.

24 janvier 2014. **Liberté religieuse et santé publique. Obamacare.** La Cour suprême juge provisoirement que le gouvernement ne peut obliger une organisation religieuse à souscrire une assurance santé incluant la contraception. Les membres devront cependant avertir le ministère de la Santé par lettre écrite qu'ils s'opposent à cette obligation de l'Obamacare, pour des raisons religieuses (*Order in pending case, 13A691, Little sisters of the poor et al. v. Sebelius, Sec. of H & Hs et al.*).

7,1 millions de personnes ont souscrit une couverture santé dans le cadre de l'Obamacare. Désormais, les Américains devront être couverts sous peine d'amende.

13 février 2014. **Mariage pour tous.** Une juge fédérale considère l'interdiction du mariage homosexuel comme inconstitutionnelle car contraire à « l'égalité protection des lois » garantie par le quatorzième amendement. Deux autres décisions similaires ont été rendues le 20 décembre dans l'Utah et le 15 janvier dans l'Oklahoma.

En Arizona, une loi (SB 1062, dite « *no cake for gays* ») autorise les commerçants et prestataires de services à refuser de servir les couples gays au nom de la liberté de conscience.

GRANDE-BRETAGNE

Janvier 2014. **Reine.** En janvier, le comité parlementaire des comptes publics publie un rapport accablant sur les finances

de la Reine. Son « fonds de réserve » a chuté de 35,3 millions de livres en 2001 à 1 million. Alors qu'elle est considérée comme l'une des femmes les plus riches du monde, la situation est beaucoup plus complexe. Sa fortune, selon le magazine *Forbes*, atteint 500 millions de dollars. En 2012, le Parlement a aboli la « liste civile » (en 1760, George III, colossalement endetté, avait décidé de remettre au gouvernement la gestion de presque tous ses biens et de leurs revenus en échange d'une dotation dite « liste civile ») et l'a remplacée par une « subvention de soutien au souverain ». Le montant devrait être de 37,9 millions de livres en 2014.

10, 20 et 24 janvier 2014. **Union européenne.** Les membres de la Chambre des Lords discutent à partir du 10 janvier de la proposition de loi déposée par un conservateur et défendue par Lord Dobbs, conservateur, sur l'organisation d'un référendum sur l'Union européenne en 2017. Les travaillistes entendent faire de l'obstruction et empêcher qu'il ne soit adopté avant la fin de la session de travail, ce qui obligera David Cameron à le proposer à nouveau.

Quatre-vingt-quinze députés conservateurs ont demandé au Premier ministre que la Chambre des communes puisse mettre son veto à toute législation européenne actuelle et future.

Le 20 janvier, deux ministres annoncent que les allocations de logement pour les chômeurs immigrés de l'Union européenne seront supprimées à partir d'avril.

Le 24 janvier, les Lords décident de renvoyer le texte à la Chambre des communes, une majorité de Lords demandant d'amender la question. Ce renvoi retarde la procédure et fait que le projet de loi ne pourra être adopté avant la fin de la session parlementaire en avril. Il faudra

réintroduire le texte lors de la prochaine session.

Le 12 mars, Ed Miliband, leader de l'opposition travailliste, exclut la tenue d'un référendum sur l'appartenance à l'Union en cas de victoire du Labour aux élections générales de 2015, à moins que le Royaume-Uni ne perde de nouveaux pouvoirs.

4 février et 29 mars 2013. **Mariage pour tous.** Le Parlement écossais adopte une loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe par 105 voix contre 18, malgré l'opposition de l'Église catholique et de l'Église presbytérienne d'Écosse.

Le 29 mars sont célébrés les premiers mariages homosexuels en Angleterre et au Pays de Galles suite à la loi adoptée en juillet 2013. L'archevêque de Cantorbéry, Justin Welby, déclare que « l'Église d'Angleterre ne s'opposera plus au mariage homosexuel chez ses fidèles ». Cette position est contestée au sein de l'Église d'Angleterre qui n'envisage pas de bénédiction des couples de même sexe.

14 février 2014. **UKIP.** Le parti travailliste remporte facilement une élection partielle à Manchester avec 55 % des suffrages le 14 février, mais on note le fait que le UKIP, parti antieuropéen, arrive en deuxième position avec 18 % devant les conservateurs (15 %) et les libéraux-démocrates (5 %).

INDE

19 février 2014. **Nouvel État.** En février, le Parlement indien a accepté la scission de l'État créé en 1965 pour réunir les locuteurs du télougou. Désormais, le nord de l'État formera le Telangana et le sud et l'est l'Andhra Pradesh (ou Seemandhra). Hyderabad, dans le Telangana, sera la capitale commune des deux États pendant dix ans.

ITALIE

23 janvier, 12 février et 18 mars 2014. **Silvio Berlusconi.** Une nouvelle enquête est ouverte à l'encontre de Silvio Berlusconi le 23 janvier, dans le cadre du Rubygate, pour corruption de témoins. Il est accusé d'avoir acheté les déclarations de femmes ayant participé aux fêtes dans sa villa. Le 12 février s'ouvre un nouveau procès contre lui. Il est accusé d'avoir « acheté » en 2006 Sergio De Gregorio, sénateur de gauche, en lui offrant 3 millions d'euros pour faciliter la chute du gouvernement Prodi. Le Sénat veut se porter partie civile, décision rarissime.

122

Le 18 mars, la Cour de cassation confirme la peine de quatre ans de prison à l'encontre de Berlusconi, dont trois annulés au titre d'une amnistie, et de deux ans d'interdiction d'exercer un mandat public. Déjà exclu du Parlement et inéligible pour six ans, cette peine « accessoire » le prive du droit de voter et de la possibilité de participer à toute élection, même s'il peut en théorie faire campagne, son parti ayant le statut d'association.

Il ne sera plus possible d'appeler Silvio Berlusconi « *Il Cavaliere* ». En raison de sa condamnation, il s'est exclu de l'association des Chevaliers du travail. Le règlement de l'organisation prévoit que ne peuvent être adhérents que « ceux qui ont une conduite civile et sociale exemplaire ».

14-25 février 2014. **Gouvernement.** Devant l'ambition du jeune maire de Florence, Matteo Renzi, 39 ans, secrétaire du Parti démocrate depuis le 15 décembre 2013, le Premier ministre, Enrico Letta, 47 ans, en fonctions depuis le 28 avril 2013, démissionne le 14 février. La veille, Matteo Renzi avait appelé à la formation d'un « nouveau gouvernement ». Enrico Letta a tenté de résister en présentant

un nouveau programme de gouvernement. En vain. Le 17 février, le président Napolitano demande à Matteo Renzi de former le gouvernement. La composition du gouvernement présentée le 21 février n'est pas aussi innovante qu'espéré. Ce dernier compte seize ministres et la parité y est respectée. Des personnalités ayant soutenu Silvio Berlusconi en font partie. Le gouvernement entre en fonctions le 22 février et obtient la confiance du Sénat qu'il souhaitait supprimer... par 169 voix contre 139 et de la Chambre des députés par 378 voix contre 220, le 25 février.

Matteo Renzi promet une réforme par mois...

Le 12 mars, il annonce une réforme du Sénat réduisant fortement ses pouvoirs, lui retirant le droit de voter la confiance au gouvernement et diminuant le nombre des élus. En outre, il annonce une baisse des impôts pour dix millions de personnes représentant 10 milliards d'euros.

Le projet de loi réformant le Sénat est adopté par le gouvernement le 31 mars. Il veut en faire une assemblée « à l'allemande » (?) mettant fin au « bicamérisme parfait » et réduisant le nombre des parlementaires.

26 mars 2014. **Provinces.** Obsession du mythe du millefeuille administratif en Italie ? Le Sénat adopte un projet de loi visant à supprimer les provinces par 160 voix contre 133.

JAPON

28 mars 2014. **Peine de mort.** Après avoir passé quarante-huit ans dans le couloir de la mort, Iwao Hakamada est libéré suite à une décision de la Haute Cour de justice de Tokyo le 28 mars, confirmant la décision rendue la veille par le tribunal de Shizuoka qui a considéré qu'il était

possible que «des preuves importantes aient été fabriquées». En conséquence, «la possibilité de l'innocence est relativement élevée et il apparaît profondément injuste de prolonger la détention de l'accusé». Il avait été condamné pour le meurtre d'une famille de quatre personnes à Shizuoka commis le 30 juin 1966. Une analyse ADN a conduit à l'innocenter. Mais cela ne semble pas conduire le Japon à abolir la peine de mort.

LIBYE

20 février 2014. **Assemblée constituante.** Une assemblée constituante est élue le 20 février. Elle est composée de soixante membres à raison de vingt par région (Cyrénaïque, Tripolitaine et Fezzan) et s'inspire en cela de la Commission des soixante qui avait rédigé la Constitution de 1951. La nouvelle Constitution devra être approuvée par référendum.

Le scrutin qui n'a pu avoir lieu dans quatre-vingt-treize bureaux de vote sur mille six cents est marqué par des actes de violence et une faible participation, estimée à 45 %, à quoi s'ajoute le fait que seuls 1,1 million d'électeurs s'étaient inscrits, soit le tiers des électeurs potentiels.

Les résultats préliminaires annoncés le 1^{er} mars ne portent que sur quarante-sept des soixante sièges. Seules les candidatures individuelles étaient acceptées. Parmi les treize sièges non pourvus se trouvent les deux attribués aux Amazighs, la communauté ayant boycotté le scrutin. Le Congrès général national décidera du sort de ces treize sièges.

11 mars 2014. **Premier ministre.** Le 21 janvier, les cinq ministres islamistes du Parti pour la justice et la construction, branche politique des Frères musulmans,

se retirent du gouvernement. Ils tentaient de faire chuter ce dernier depuis plusieurs semaines mais ils ont échoué, ne parvenant à réunir que quatre-vingt-dix-neuf signatures de députés au lieu des cent vingt requises.

Le 11 mars, le Parlement renverse le Premier ministre, Ali Zeidan, 63 ans, en fonctions depuis le 14 novembre 2012, lors d'un vote de défiance par 124 voix sur les 194 élus et nomme le ministre de la Défense, Abdullah al-Thani, 60 ans, Premier ministre par intérim. Le renversement est dû à la fuite du pétrolier nord-coréen ayant à son bord une cargaison illégale achetée aux rebelles autonomistes de l'Est (il sera arraisonné par la marine américaine le 17 mars), ainsi qu'à l'incapacité du Premier ministre à rétablir l'ordre et la sécurité. Les islamistes semblent avoir joué là un rôle déterminant et le pays semble au bord de la guerre civile.

MADAGASCAR

25 janvier 2014. **Président.** Hery Rajonarimampianina, ministre des Finances et du Budget du régime de transition, 55 ans, protestant, comptable, poète, qui a emporté l'élection le 20 décembre avec 53,5 % des voix contre 46,5 % à Jean Louis Robinson qui était soutenu par l'ancien chef de l'État Marc Ravalomanana, entre en fonctions le 25 janvier. Le soir de l'investiture, un attentat, à la fin du concert dans un stade de la capitale, fait un mort.

NICARAGUA

28 janvier 2014. **Mandats présidentiels.** Le Parlement adopte un amendement constitutionnel permettant la réélection indéfinie du président Daniel Ortega, 68 ans, Front sandiniste de libération

nationale, au pouvoir du 10 janvier 1985 au 25 avril 1990 et depuis le 10 janvier 2007 – alors que la Constitution n'autorisait que deux mandats. La réforme rend aussi possible la nomination de militaires au gouvernement et la possibilité de légiférer par décrets.

ROUMANIE

15 janvier 2014. **Immunité.** La Cour constitutionnelle décide que les amendements au code pénal octroyant une « super-immunité » aux élus pour enquêtes sur des faits de corruption ou de conflits d'intérêts étaient inconstitutionnels.

SERBIE

16 mars 2014. **Élections législatives.** Des élections législatives anticipées ont lieu le 16 mars. Elles sont marquées par la victoire du Parti progressiste serbe (SNS), conservateur, du Vice-Premier ministre Aleksandar Vučić, passé de l'ultranationalisme (Parti radical de Vojislav Šešelj en 1993) au SNS en 2008 et à l'idée d'adhésion à l'Union européenne. Le SNS frôle la majorité absolue avec 48,8 % des suffrages et 157 des 250 sièges (62,8 % des députés). Ce parti, qui gouvernait avec le Parti socialiste (SPS) depuis deux ans, a acquis sa popularité par l'ouverture des négociations avec l'Union européenne et des mesures spectaculaires contre la corruption. Le SPS du Premier ministre Ivica Dačić est loin derrière avec 13,9 % des voix et 44 élus. Hostile aux élections anticipées, il formait une coalition avec le Parti des retraités unis et Serbie unie. Le Parti démocrate (DS) de Dragan Dilas – ancien maire de Belgrade, candidat aux élections municipales dans cette ville qui ont lieu le même jour –, obtient 6,2 % des suffrages et 19 députés,

et le Nouveau Parti démocrate (NDS) de l'ancien président Boris Tadić – qui a quitté le DS – 5,9 % des voix et 18 élus. Le Parti démocratique (DESS) de l'ancien Premier ministre Vojislav Kostunica, eurosceptique, n'atteint pas la barre des 5 % nécessaires pour avoir des élus. Les minorités ethniques obtiennent également des sièges.

SLOVAQUIE

15 et 29 mars 2014. **Élections présidentielles.** Quatorze candidats dont le Premier ministre, Robert Fico (Direction-Démocratie sociale, SMER-SDY) sont en compétition pour l'élection présidentielle.

Au premier tour, le Premier ministre, soutenu par le président Gašparovič – qui après deux mandats ne pouvait se représenter –, est en tête avec 28,01 % des voix contre 24,01 % à l'indépendant Andrej Kiska, 51 ans, milliardaire philanthrope, fondateur de L'Ange de la charité, centriste et pro-européen; 21,25 % à l'indépendant Radoslav Procházka, ancien chrétien-démocrate, vice-président du Parlement; 12,87 % à l'indépendant Milan Kňažko, ancien ministre, acteur de la Révolution de velours; et 5,11 % à Gyula Bárdos, Parti de la coalition hongroise.

Au second tour, c'est le magnat Andrej Kiska qui l'emporte avec 59,38 %, arrivant en tête dans sept des huit régions. Il a obtenu 74,16 % à Bratislava. Il succédera le 15 juin à Ivan Gašparovič, gauche.

La participation n'a été que de 43,4 % au premier tour et a atteint 50,47 % au second.

SUISSE

9 février 2014. **Votations.** Trois thèmes étaient soumis à votation le 9 février.

Les Suisses ont approuvé largement

l'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et créant un fonds à durée illimitée. Il s'agit d'une révision constitutionnelle. Seul le canton de Schwyz a voté non.

Votation sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

Votants	55,0 %
---------	--------

OUI	1 776 688 (62,0 %)
NON	1 088 210 (38,0 %)

Les électeurs ont rejeté l'initiative populaire: « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base ». Seul un demi-canton (Appenzell Rhodes-Intérieures) a voté en sa faveur.

Votation sur l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée »

Votants	55,5 %
---------	--------

OUI	873 603 (30,2 %)
NON	2 019 033 (68,8 %)

Mais c'est l'initiative « Contre l'immigration de masse » qui a suscité les plus vives controverses. Douze organisations patronales s'étaient unies contre la proposition de votation de l'Union démocratique du centre (UDC), populiste, visant à limiter l'immigration. Tous les partis autres que l'UDC y étaient hostiles. Cependant, par une majorité plus qu'étroite (50,3 %), les Suisses décident de limiter l'immigration. Cela devrait entraîner la suspension des

accords de libre circulation des travailleurs permettant aux ressortissants de l'Union européenne et de Suisse de travailler de part et d'autre de la frontière. Les ministres des Affaires étrangères de l'Union, réunis le 11 février, estiment que l'introduction de quotas est contraire au principe de libre circulation inscrit dans les accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse en vigueur depuis 2002.

La participation a été plus élevée que d'habitude, même si elle n'a été que de 55,8 %.

Une fois de plus, on a vu la Suisse coupée en deux, voire en trois, entre cantons romands ouverts et cantons ruraux alémaniques très conservateurs, les cantons alémaniques de l'ouest à l'exception de Zurich et de Bâle-Ville étant favorables au oui de façon limitée. Douze cantons et cinq demi-cantons ont voté favorablement, et huit cantons et un demi-canton s'y sont opposés.

Le 12 février, le Conseil fédéral met en place un calendrier pour la mise en œuvre de la décision de la votation.

Votation sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Votants	55,8 %
---------	--------

OUI	1 463 954 (50,3)
NON	1 444 428 (49,7)

SYRIE

Janvier-mars 2014. **Guerre civile.** La coalition syrienne se réunit le 5 janvier à Istanbul. La question de la participation à la conférence de paix est posée.

Le 19 janvier, l'opposition accepte de participer à la conférence de paix de Genève 2 du 22 au 31 janvier. L'Iran est également invité par le secrétaire général

des Nations unies, ce qui suscite l'irritation de l'opposition et il doit retirer l'invitation. La conférence réunit une trentaine de pays à Montreux. Les discussions sont bloquées sur la question du transfert du pouvoir ainsi que sur les questions humanitaires. Un nouveau tour de négociation a lieu le 10 février mais les délégations refusent de discuter directement.

L'armée syrienne lance une offensive contre Alep début février. Le 6 février intervient un accord sur la sortie des habitants de Homs après six cents jours de siège. Mille quatre cents personnes peuvent être évacuées.

Le 22 février, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte une résolution humanitaire sur la Syrie à l'unanimité, la Russie s'y étant finalement ralliée. Le texte appelle toutes les parties au conflit à lever immédiatement le siège des zones peuplées et réclame la fin des attaques contre les civils. Il exige « sans délai un accès humanitaire, rapide, sûr et sans entraves ». Le 23 février, la Syrie se dit prête à coopérer.

Selon un nouveau bilan de l'Observatoire syrien des droits de l'homme, plus de cent cinquante mille personnes ont été victimes de la guerre civile de mars 2011 à mars 2014, dont 51 121 civils parmi lesquels 7 985 enfants. Les combats ont tué 37 781 combattants de l'opposition et 54 480 membres des forces du régime.

TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)

Janvier 2014. **Gouvernement.** Le président Zeman, suite à une rencontre le 10 janvier avec Bohuslav Sobotka, 42 ans, leader des sociaux-démocrates, ancien ministre des Finances, annonce qu'il nommera celui-ci Premier ministre le 17 janvier (quatre-vingt-trois jours après les élections législatives), en conséquence

de l'accord de coalition intervenu le 6 janvier entre le Parti social-démocrate (CSSD), le Mouvement des citoyens mécontents (ANO) et l'Union chrétienne-démocrate (KDU-CSL). Le gouvernement doit compter huit CSSD, six ANO et trois KDU-CSL; Andrej Babiš, 59 ans, richissime homme d'affaires, deuxième fortune du pays, leader du mouvement populiste ANO, est ministre des Finances. Le nouveau gouvernement prend ses fonctions le 29 janvier. Les trois partis ont une majorité de 111 sièges sur 200. Le 18 février, le gouvernement obtient la confiance par 110 voix des 181 députés présents.

THAÏLANDE

2 février 2014. **Élections législatives.** L'opposition veut paralyser Bangkok le 13 janvier pour forcer le gouvernement à démissionner. L'armée indique son refus d'intervenir dans la crise. Le 14 janvier, la Première ministre, Yingluck Shinawatra, propose une rencontre à l'opposition sur la question d'un report éventuel des élections. Cette dernière refuse la rencontre.

Le 21 janvier, le gouvernement décrète l'état d'urgence à Bangkok et dans sa banlieue.

Les élections, boycottées par l'opposition, sont perturbées, les manifestants empêchant l'ouverture de dix mille bureaux de vote.

L'opposition demande à la Cour constitutionnelle d'annuler les élections.

Le 10 février, Sontiyon Cheunruethainatham, numéro deux de l'opposition, est arrêté. Malgré les nombreux mandats d'arrêt émis, c'est la première arrestation d'un leader. Le 18 février, des heurts violents ont lieu avec la police qui tente de reprendre les sites occupés.

La Première ministre va être inculpée

pour négligence, ce qui pourrait conduire à sa destitution. Elle est convoquée le 27 février par la commission anti-corruption dans l'enquête sur un programme d'aide aux riziculteurs.

Le 18 mars, le gouvernement annonce la levée de l'état d'urgence en espérant ainsi faire revenir les touristes. Lui est substituée la loi sur la sécurité intérieure qui restera en vigueur jusqu'aux élections sénatoriales du 30 mars et aux nouvelles élections législatives d'avril.

Le 21 mars, la Cour constitutionnelle invalide les élections législatives du 2 février.

TUNISIE

9 et 29 janvier 2014. **Gouvernement.** Le 9 janvier, le Premier ministre, Ali Larayedh, 58 ans, Ennahda, en fonctions depuis le 13 mars 2013, présente la démission de son gouvernement, après que son parti a obtenu l'élection des neuf membres d'une nouvelle instance électorale, et il est remplacé par le ministre de l'Industrie, Mehdi Jomâa, 51 ans, indépendant. Ce dernier échoue à former un gouvernement dans les quinze jours mais est chargé d'une nouvelle tentative. Le 26 janvier, le gouvernement est annoncé avec Mongi Hamdi aux Affaires étrangères, Ghazi Jeribi à la Défense, Hakim Ben Hammouda aux Finances, Lotfi Ben Jeddou restant à l'Intérieur. Le 29 janvier, le Parlement approuve le gouvernement par 149 voix contre 20 et 24 abstentions. Celui-ci compte trois femmes sur trente-cinq membres.

26 janvier 2014. **Constitution.** À partir du 3 janvier, les députés examinent le projet de Constitution, fort d'un préambule et de cent quarante-six articles, élaboré par une commission des compromis. Les deux premiers articles ne sont pas modifiables (article 1: « La

Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, sa religion est l'islam, sa langue est l'arabe et son régime est la République »; article 2: « La Tunisie est un État à caractère civil basé sur la citoyenneté, la volonté du peuple et la primauté du droit »). L'article 141 qui posait qu'« aucune révision constitutionnelle ne peut porter atteinte à l'islam en tant que religion de l'État » a été supprimé. Il en est de même pour la référence aux préceptes de l'islam dans le préambule, la nouvelle version préférant évoquer « l'attachement du peuple tunisien aux valeurs de l'islam ». L'article 20 soutient l'égalité hommes-femmes: « Tous les citoyens et citoyennes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune. » Ennahda avait voulu une formule évoquant la femme « complémentaire de l'homme ». On peut regretter que la question de la peine de mort n'ait pas été abordée alors que la Tunisie applique un moratoire de fait depuis 1991.

Le 9 janvier, par une majorité faible de sept voix, la parité hommes-femmes en politique est introduite.

La question de l'apostasie divise l'assemblée, les islamistes radicaux voulant imposer un nouveau vote sur la liberté de croyance et de conscience, contestant qu'on ne puisse poursuivre quelqu'un ayant renoncé à sa religion.

Le texte est adopté le 26 janvier par 200 voix contre 12 et 4 abstentions.

La Constitution se veut progressiste. L'égalité entre citoyens et citoyennes est reconnue. L'exécutif comprend un président de la République élu au suffrage universel direct et un gouvernement responsable devant le Parlement. Inspiration de la pratique française ? La commission des finances sera « obligatoirement » présidée par l'opposition.

Une vingtaine de pays, dont la France

avec François Hollande, assistent à la cérémonie officielle d'adoption de la Constitution, le 7 février.

TURQUIE

Janvier 2014. **Crise politique.** Le 14 janvier, le gouvernement se déclare prêt à revenir sur le projet de loi très critiqué visant à accorder au ministre de la Justice la décision ultime pour les affectations des juges à des institutions essentielles comme la Cour constitutionnelle.

Depuis un mois, plus de deux mille policiers ont été sanctionnés et quatre-vingt-seize procureurs et juges importants ont été mutés.

Le 6 février, le Parlement vote une série d'amendements permettant à l'État de bloquer un site internet sans décision de justice s'il contient des contenus « portant atteinte à la vie privée » ou jugés « discriminatoires ou insultants ». Cela permet aussi à l'autorité gouvernementale des télécommunications de demander aux fournisseurs d'accès des informations sur les sites visités par les internautes et de les conserver pendant deux ans. La loi est promulguée le 18 février.

Le 24 février, des journaux turcs révèlent que la police avait placé des milliers de personnes sur écoute depuis trois ans, dont le Premier ministre, le chef des services secrets et de nombreux journalistes. Les auteurs étaient des policiers proches de la confrérie Gülen.

Le Premier ministre est mis en cause dans un scandale d'écoutes. Il accuse le mouvement Gülen. Un enregistrement de conversations téléphoniques entre le Premier ministre et son fils met en évidence des cas de corruption.

Les funérailles d'un jeune de 15 ans, Berkin Elvan, blessé par la police en juin dernier alors qu'il allait chercher du pain et mort après deux cent soixante-neuf jours

de coma, sont l'occasion de manifestations de dizaines de milliers de personnes hostiles au Premier ministre à Istanbul.

Erdogan décide de bloquer l'accès à Twitter dans la nuit du 20 au 21 mars.

9 janvier et 18 mars 2014. **Kurdes.** Un an auparavant, trois militantes kurdes étaient assassinées à Paris. Ömer Güney, tueur présumé, est soupçonné d'être un agent infiltré.

Le 18 mars, la Cour européenne des droits de l'homme considère que la Turquie a violé la Convention en maltraitant Abdullah Öcalan, détenu seul de 1999 à 2009 (CEDH, 24069/03, 197/04, 6201/06 et 10464/07, *Öcalan c. Turquie*).

UKRAINE

Janvier-mars 2014. **Crise politique. Crimée.** Depuis le 21 novembre, la mobilisation pro-européenne n'a pas cessé.

Le 16 janvier, le Parlement adopte en hâte des lois interdisant entre autres l'installation de tentes et tréteaux sur les places publiques, le port d'un masque ou d'un casque cachant le visage et les manifestations en voiture. De même, la « diffamation » sur internet est sanctionnée. Un tribunal de Kiev rend publique une interdiction de manifester dans le centre de Kiev jusqu'au 8 mars.

Le 21 janvier, Igor Loutsenko, militant des droits civiques, est kidnappé et retrouvé mort. Cinq manifestants sont tués à Kiev. Ce sont les premiers morts de la contestation.

Le lendemain, l'opposition rencontre le président Ianoukovitch. Mais celui-ci, en dépit des promesses, poursuit la répression. Cependant, le 25 janvier, il propose les postes de Premier ministre à Arseni Iatseniouk, 39 ans, leader du parti d'Ioulia Timochenko, Union panukrainienne

« Patrie », et de Vice-Premier ministre à Vitali Klitschko, Alliance démocratique ukrainienne pour la réforme, ainsi que l'amnistie des militants emprisonnés à condition que les bâtiments publics soient libérés. L'opposition refuse cette ouverture.

Le 28 janvier, le Premier ministre, Mykola Azarov, 66 ans, Parti des régions, en fonctions depuis le 11 mars 2010, démissionne et Serhiy Arbutov, 37 ans, ancien gouverneur de la Banque nationale d'Ukraine, assure l'intérim. Le Parlement vote l'annulation des lois anticontestation.

Les vingt-huit États de l'Union européenne sont en désaccord aussi bien sur les sanctions à l'égard du régime ukrainien qu'à propos de l'hypothèse d'une adhésion à l'Europe. Ils se mettent seulement d'accord pour priver de visas « ceux qui sont tachés de sang ».

Le 20 février, des affrontements armés sur la place de l'Indépendance à Kiev font plus de soixante morts.

Le 21 février, un accord de sortie de crise semble conclu, s'avérant vite un leurre. Le Parlement suspend le ministre de l'Intérieur, Vitali Zakhartchenko, par 332 voix sur 383 votants. Par la suite, il est dit avoir « disparu ».

Le 22 février est un tournant dans la crise. Le président du Parlement, Volodymyr Rybak, 67 ans, Parti des régions, proche du Président, démissionne. Une quarantaine de députés du Parti des régions font défection. On annonce que Rybak « a quitté la capitale ». Bras droit d'Ioulia Timochenko, Oleksandr Tourtchynov, 50 ans, Union panukrainienne « Patrie », est élu président du Parlement. Le Parlement vote la libération d'Ioulia Timochenko. Cependant, à la télévision, le président Ianoukovitch affirme qu'il n'a pas « l'intention » de démissionner et que « le pays assiste à un coup d'État ». Peu après, Ioulia Timochenko est libérée

et se rend immédiatement sur la place de l'Indépendance.

Le lendemain, Arsen Avakov est élu ministre de l'Intérieur par intérim et Oleksandr Tourtchynov Premier ministre par intérim. Le même jour, le Parlement déclare le président Ianoukovitch – qui est dans un « lieu inconnu » –, constitutionnellement incapable d'exercer ses fonctions et fixe une élection au 25 mai. Le 23 février, le Parlement attribue les fonctions du président au nouveau Premier ministre et vote pour démettre le ministre des Affaires étrangères Leonide Kozhara, 51 ans, qui était en fonctions depuis le 24 décembre 2012.

Le 25 février, Vitali Klitschko, ex-champion du monde de boxe et codirigeant de l'opposition, annonce sa candidature à l'élection présidentielle. Le même jour, le Parlement adopte une résolution reconnaissant la juridiction de la Cour pénale internationale pour les « crimes contre l'humanité » commis depuis le 21 novembre 2013.

Le 26 février, Arseni Iatseniouk, 39 ans, Union panukrainienne « Patrie », est désigné Premier ministre et Andrii Deshchytsia, 48 ans, diplomate, ministre des Affaires étrangères par intérim, Avakov étant confirmé comme ministre de l'Intérieur. Le 27 février, les députés approuvent la nomination d'Iatseniouk comme Premier ministre par 371 voix contre 1 et 2 abstentions (sur 450 membres) et la composition du gouvernement de dix-neuf membres, dont une seule femme, par 331 voix contre 1 et 2 abstentions.

La tension s'installe en Crimée.

Le 24 février, une foule prend l'Hôtel de Ville de Sébastopol, le maire ayant démissionné et quitté la ville. Le 27 février, Sergueï Aksionov, 41 ans, est élu Premier ministre de Crimée par le Parlement local dont un commando pro-russe s'est emparé. Il remplace Anatoli Moguiliou, proche

de Viktor Ianoukovitch. Le Parlement vote l'organisation d'un référendum pour plus d'autonomie.

Le 3 mars, les chefs d'État et de gouvernement du G7, le président de la Commission européenne et celui du Conseil européen condamnent les « atteintes manifestes à la souveraineté de l'Ukraine ». Ils demandent à la Russie de régler ses différends avec l'Ukraine par des négociations ou par la médiation sous l'égide des Nations unies ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En outre, ils décident de « suspendre provisoirement » leur participation aux activités liées à la préparation du sommet du G8 à Sotchi en juin.

Le 6 mars, le Parlement de Crimée demande le rattachement de la presqu'île à la Russie et annonce un référendum le 16 mars.

Par 78 voix sur un effectif théorique de 100 membres, le Parlement de Crimée vote le 11 mars en faveur de l'indépendance alors que, cinq jours plus tôt, il s'était prononcé pour le rattachement à la Russie.

Deux questions sont posées le 16 mars au référendum en Crimée: « Approuvez-vous la réunification de la Crimée avec la Russie comme membre de la Fédération de la Russie ? »; « Approuvez-vous la restauration de la Constitution de Crimée de 1992 et le statut de la Crimée comme faisant partie de l'Ukraine ? »

96,77 % des votants sont favorables au rattachement de la Crimée à la Russie. 2,51 % seulement votent oui à la seconde question sur le maintien dans l'Ukraine.

Le lendemain, les autorités de Crimée proclament l'indépendance, demandent le rattachement à la Russie, introduisent le rouble comme monnaie et annoncent la dissolution des unités militaires ukrainiennes.

Le 18 mars, le président Poutine signe le traité de rattachement de la Crimée qui est approuvé par la Douma par 443 voix

contre 1 (Ilia Ponomarev, parti Russie juste).

Le 21 mars, l'annexion de la Crimée est formalisée par la Russie, ce qui fait naître deux nouveaux sujets fédéraux, la république de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol. Celles-ci forment le nouveau district fédéral de Crimée et le président Poutine nomme Oleg Belventsev comme son plénipotentiaire.

Le 28 mars, Vladimir Poutine appelle le président Obama pour « discuter au sujet de la proposition américaine d'une résolution diplomatique de la crise en Ukraine ». Cette proposition avait été présentée par John Kerry à Sergueï Lavrov lors de leur rencontre à La Haye. Elle prévoit le retrait des forces russes et leur retour dans les bases, l'envoi d'inspecteurs internationaux pour examiner les droits des minorités et la prise en compte de l'élection présidentielle. John Kerry rencontre le 30 mars Sergueï Lavrov à Paris pour entamer les discussions.

Réunis en congrès le 30 mars, les Tatars de Crimée (12 % de la population), qui ont boycotté le référendum, votent pour leur autonomie sur leur terre ancestrale.

UNION EUROPÉENNE

1^{er} janvier 2013. **Zone euro.** La Lettonie devient le dix-huitième membre de l'Eurogroupe après l'Estonie en 2011 et avant la Lituanie en 2015. Le lats cède la place à l'euro.

5 février 2014. **Parlement européen. France.** Le conseil des ministres français décide d'attribuer les deux sièges supplémentaires dont dispose la France depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et lui donnant 74 députés au lieu de 72, à la circonscription d'Île-de-France, les Français hors de France y étant inclus conformément à la loi du 26 mai 2011.

13 mars 2014. **Cour de justice de l'Union européenne.** La CJUE publie ses statistiques pour 2013. Elle a résolu 701 affaires en 2013 contre 595 en 2012. Elle a été saisie de 699 nouvelles affaires, soit une augmentation de 10 %. Le Tribunal a clôturé 702 affaires, sa moyenne ayant été de 480 en 2008. Il a été saisi de 790 affaires, soit une hausse de 30 %. Le Tribunal de la fonction publique a été saisi de 160 nouvelles affaires contre 178 en 2012 et a clôturé 184 affaires contre 121 en 2012.

